AVIS À LA POPULATION

Numéro 1
Octobre 2021

LA CIRCULATION RUE DE LA MALHORTIE

Une nouvelle zone de circulation partagée a été créée rue de la Malhortie afin de sécuriser le déplacement des piétons et des vélos.
Cette voie a le but, également, de protéger les écoliers qui se rendent au stade régulièrement. L'utilisation est la suivante :

- Les véhicules doivent circuler sur la voie non matérialisée mais peuvent, en cas de croisement, chevaucher cette zone partagée ;
- Les piétons et vélos sont prioritaires ;
- Cette zone est limitée à **20 km/h.**

Nous vous remercions pour votre bonne compréhension,

LE RESPECT DES TROTTOIRS

Vous avez sans doute remarqué la réfection des trottoirs de la commune, en un premier temps, d'un côté seulement de la départementale.
Le but étant de permettre la bonne circulation des piétons et surtout la sécurité des enfants pour se rendre à l'école.

Nous vous demandons de bien vouloir **oublier de stationner** sur ces trottoirs, même si la tentation est grande, surtout devant vos domiciles.

Nous nous adressons aussi aux parents de nos chers petits à qui nous rappelons qu'il existe des parkings près de l'école.

Nous vous remercions pour votre bonne compréhension,

LES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

- *Suite à certaines incivilités et après décision du Conseil Municipal,*
  la commune a souhaité se doter de caméras de vidéo protection.
- *Suite à une étude de projet et au devis de la société Chubb Delta.*
- *Suite au diagnostic de la préfecture et avis favorable de celle-ci.*
- *Selon l'arrêté Préfectoral n°D3 BPA 210085 du 27 avril 2021*

Ces caméras déjà mises en place sont fonctionnelles officiellement.
L'écran est en permanence éteint mais les images, enregistrées 24h sur 24h, s'effacent au bout de 30 jours.
Seules deux personnes, le Maire et la Première Adjointe, sont habilitées à les visionner à l'aide d'un code, si cela est nécessaire.

En cas de problème dans la commune et sur réquisition du Procureur, la gendarmerie peut visionner les vidéos. Nous vous rassurons, l'idée n'est pas le but d'une surveillance malsaine, les ouvertures des propriétés se trouvant dans le champ de vision de ces caméras, sont occultées.

Selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, art 3 « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sureté de sa personne ».

A savoir également :
En France, dans le cadre d'un lieu public, aucune interdiction n'existe concernant l'acte de prise de vue.
La diffusion de l'image d'un groupe ou d'une scène de rue est quant à elle permise sans qu'il soit nécessaire de solliciter le consentement de chaque personne photographiée.
On considère en fait que l'image ne porte pas atteinte à la vie privée, car la personne se trouvant dans un lieu public consent tacitement à être exposée aux regards des autres.

LE PANNEAU POCKET

Votre mairie vous offre l'application PanneauPocket.

Voir ci-joint le flyer.

CHANGEMENT DE CONSIGNES DE TRI DE VOS EMBALLAGES

À compter du 1er septembre 2021, les consignes de tri des déchets sur le territoire EPN évoluent.

En effet, tous les emballages tels qu'ils sont pourront être mis directement dans le bac de tri sélectif (bac à couvercle jaune) :

- Les papiers, les cartons, les emballages en métal et les flacons, bidons et bouteilles en plastiques,
- **On ajoute tous les autres emballages en plastiques**

Films de regroupement, barquettes de viandes, pots de yaourts…

- **et tous les petits emballages en métal**

Capsules de bouchage de boisson, capsules de café…etc.

POUR VOUS CONNAÎTRE

MAIRIE DE
LA CHAPELLE DU BOIS DES FAULX

Afin de faciliter nos échanges de Mairie à Administrés, nous vous proposons de remplir cette fiche.
Vos informations personnelles resteront confidentielles.

Mme/Mr. Nom ..... Prénom ..... Date de naissance __ /_ /____

Mme/Mr. Nom ..... Prénom ..... Date de naissance __ /_ /____

Composition du foyer : Adultes..... Enfants.....

Ages des enfants : ....

Adresse : .....

Nom ancien occupant : .....

Date arrivée sur la commune : __/_ /____

Vous êtes : Propriétaire ou locataire (rayez le mention inutile)

Coordonnées téléphoniques : Fixe __/__/__/__/__

Mobile Madame : _/_/_/_/_ Mobile Monsieur : _/_/_/_/_

E-mail : .....

Si vous vous présentez en mairie, en tant que nouvel habitant, il vous sera remis le « livret d'accueil » afin de vous apporter toutes les informations essentielles sur votre commune et les services proposés.

POSSEDEZ VOUS DES ANIMAUX ? OUI NON

Espèce : Chien Chat Cheval Autre (préciser).....

Nom de l'animal	N° de puce électronique	N° de tatouage :	Photo à joindre si possible au questionnaire

Coordonnées du vétérinaire : .....

Dans le but de retrouver le propriétaire en cas d'errance de l'animal et d'éviter la fourrière.
Merci.

Mairie de La Chapelle du bois des Faulx
7 rue de la Mairie
Horaires d'ouverture :
☎ 02 32 34 77 84
lachapelleduboisdesfaulx@orange.fr
mardi et jeudi de 15 h à 19 h

Dans le but de mieux connaître et servir nos administrés, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de la pièce jointe.
En effet, il serait agréable que vous nous fournissiez, en toute discrétion bien sûr, votre identité ainsi que vos numéros de téléphones, qui ne seront jamais divulgués, mais nous seront nécessaires pour vous joindre en cas de besoin.
Les emménagements et déménagements sont assez denses dans notre commune et la pandémie de la COVID nous a prouvé qu'il nous fallait ces éléments.

Pour ce faire et si, seulement si, vous le désirez, veuillez remplir la feuille dédiée à cet objectif et nous la transmettre en mairie ou dans la boîte à lettre de celle-ci.
Que vous soyez nouveaux ou anciens dans ce village, ces renseignements nous seront utiles.

NETTOYONS NOS MARES

Une opération collective et bénévole de nettoyage des mares de la commune est proposée aux conseillers et aux habitants.
Le rendez-vous de la *Journée Citoyenne* aura lieu :
le samedi 23 octobre 2021 à 8h30 à la salle des fêtes.

Merci de vous faire connaître en mairie.

INFORMATION BIBLIOTHÈQUE

Suite au départ de Mme Artéro, M. Petament s'est proposé de tenir une permanence de la bibliothèque.
Il nous faudrait une personne supplémentaire afin de couvrir toutes les heures d'ouverture.

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2021

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous convient à la célébration de la cérémonie **du jeudi 11 novembre 2021, à partir de 11h00 à la Mairie**.

La cérémonie sera suivie d'un verre de l'amitié.

RÉUNION PUBLIQUE

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous proposent une réunion publique qui aura lieu :
le vendredi 3 décembre à 19h30 à la salle des fêtes.